

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30.06.2009**  
**Convocation du 22.06.09**  
**Affichage du 02.07.2009**

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le Mardi 30 Juin 2009 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

**Étaient présents :** C. DEROUET- J.C COQUIO- F. LAUTOUR – R. LEROYER – M. HECQUARD- V. BESNARD – M. CERISIER – C. PELLERIN – F. LENEVEU – S. POTTIER – P. LETONDEUR- I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER- E. MOTTIN.

Melle PROVOST a donné pouvoir à J.C. COQUIO

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** M. J-P FOUCHER

### **-Achat terrain le Grand Jardin**

■Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un important manque de terrain constructible a conduit la Commune à réaliser une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, dans le but d'augmenter la zone constructible dans le Bourg. Cette opération étant maintenant réalisée, La Municipalité peut envisager acheter du terrain pour y aménager un lotissement afin de satisfaire les demandeurs, qui sont à la fois des familles de jeunes souhaitant réaliser leur première acquisition, et des retraités qui souhaitent se rapprocher des services et commerces qu'offre Lonlay.

Les parcelles de terrain retenues sont cadastrées AC 119 d'une superficie de 1ha48a71ca, et AC 60 pour 49a93 ca, et sont situées au Grand Jardin. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente a été signée avec M. et Mme Langlois, propriétaires, sur une base de 2.25€ net le m2.

Mme Langlois, se retire puisqu'elle est concernée par cette vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le prix de 2.25€ net le m2, pour une superficie d'environ 1ha98a64ca.
- dit que la superficie exacte du terrain à acheter sera déterminée en fonction du bornage et en accord avec les vendeurs,
- décide de solliciter un maître d'œuvre pour l'élaboration et la conception du projet de lotissement,
- choisi Me GOUBEUX, Notaire à Domfront pour établir l'acte à intervenir,
- dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- ces dépenses seront effectuées sur le compte 6015 du budget du Lotissement, où les crédits nécessaires vont être portés par décision modificative de ce jour.
- Autorise le Maire où ses Adjoints à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

■Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté du domfrontais réalise actuellement une étude de faisabilité d'une déchetterie sur la Commune de LONLAY L'ABBAYE . S'il cette étude est favorable, la Commune devra viabiliser puis céder le terrain nécessaire à La CDC.

La parcelle de terrain retenue pour cette déchetterie est cadastrée BI 168 et sa superficie est de 1ha81a55ca, mais la Commune n'est intéressée que pour environ 5 000m2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme LANGLOIS, propriétaires, acceptent de vendre ce terrain pour un montant de 0.60 € net, le m2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le prix de 0.60€ net le m2, pour une superficie d'environ 5 000m2.
- dit que la superficie exacte du terrain à acheter sera déterminée en fonction du bornage et en accord avec les vendeurs,
- décide de solliciter le Cabinet Bellanger pour le bornage du terrain,
- choisi Me GOUBEUX, Notaire à Domfront pour établir l'acte à intervenir,
- dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- ces dépenses seront effectuées sur le compte 2111 du budget, où les crédits nécessaires ont été prévus.
- Autorise le Maire où ses Adjoint à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

## **-Délibération à prendre création d'un syndicat mixte entre les SIAEP de Domfront et Passais**

Monsieur le Maire passe la parole à François LAUTOUR, délégué de la Commune au Syndicat d'alimentation en eau potable de Domfront. Mr Lautour informe le Conseil de la nécessité pour le SIAEP de répondre à l'arrêté du Préfet portant dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable. Les SIAEP de DOMFRONT et PASSAIS ont donc décidé de créer conjointement un syndicat mixte de production, afin de réaliser et exploiter une usine de traitement d'eau potable commune, permettant de satisfaire aux normes sanitaires. Pour ce faire, chaque Commune adhérente doit donner un avis. Après avoir délibéré, la Commune de Lonlay l'Abbaye décide d'autoriser le SIAEP de Domfront à adhérer au syndicat mixte de production conjointement avec le SIAEP de Passais.

### **-Prix et durée des concessions cavurnes**

Suite à la mise en place d'un espace cinéraire dans le cimetière de la Bévinière, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de concessions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009:

- concessions cavurnes : 50 ans : 90€, 30 ans : 60€, les autres tarifs restent inchangés.

### **-Délibérations à prendre :**

#### **① Dépassement de crédits au compte 673**

Afin de régulariser différents comptes, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- C/673 : + 50€
- C/61522 : - 50€

#### **② Paiement d'une facture de bornage**

Le Conseil Municipal décide de régler au C/ 2315 du budget, une facture de bornage de limite de propriété qui s'élève à la somme de 867.00 HT soit 1 036.93€ TTC au cabinet BELLANGER.

#### **③ Paiement portail restaurant**

Il décide également de régler à l'Entreprise LÉBOUCHER, la facture de fourniture et pose du portail du restaurant dont le montant HT s'élève à 1 790.00€ HT soit 2 140.84 € TTC, les crédits ont été prévus au C/ 2315 du budget.

En ce qui concerne la clôture de séparation entre les deux propriétés, elle sera réalisée dès obtention de l'accord de la Famille Dubourg, Propriétaire de la seconde parcelle.

#### **④ Virement de crédits**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### **Budget du Lotissement :**

**Fonctionnement dépenses** : C/6522 Reversement au Budget principal : - 27 000€

**Fonctionnement recettes** : C/6015 : Terrain à aménager : + 50 000€  
C/7474 Participation Commune : + 23 000€

#### **Budget principal :**

**Investissement dépenses** : C/2128 Aménagement de terrain : -50 000€

**Investissement recettes** : C/021 Virement de la sect. fonct. : - 50 000€

**Fonctionnement dépenses** : C/023 Virement à la sect. Invest. : - 50 000€  
C/67441 Subvention au B. Annexe : + 23 000€

**Fonctionnement recettes** : C/7551 : Subvention du B. Annexe : -27 000€

### **-Questions diverses**

→ Il est prévu de remplacer les clôtures autour de l'école, plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire informe les conseillers du montant des devis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander des prix de fourniture seule et que les employés communaux réalisent la pose. Cette question sera revue ultérieurement.

→ Une buse va être posée sur la voie communale N° 13 au lieu-dit la Houdonnière.

→ Le Conseil Municipal fixe à 0.45€ le, prix des photocopies couleurs pour les particuliers qui en feraient la demande.

→ Monsieur le Maire félicite Madame Florence Leneveu pour l'excellent travail réalisé en matière d'animation dans la salle Ste Thérèse. Cette tâche lui avait été confiée en début de mandat, depuis l'Association Culture et Loisirs a vu le jour, présidée par Mme Annick Ducreux, cette association toute nouvelle fonctionne très bien et mérite les encouragements de la Municipalité, Monsieur le Maire souligne que les autres associations n'ont pas démerité, que le milieu associatif fonctionne très bien dans la Commune et encourage la population à les soutenir, en participant toujours plus nombreux aux manifestations organisées.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil :

→ que le site Internet est en cours de mise à jour

→ qu' en ce qui concerne la mise en place d'un distributeur automatique de billets, les négociations avec les Banques se poursuivent et s'avèrent constructives

→ que des recherches sont en cours pour améliorer le chauffage à l'église

→ qu' un projet de mise en sécurité de l'arrêt de bus à l'Epine Orbière est actuellement à l'étude avec le Conseil Général,

Pour information, et dans le cadre de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire donne au Conseil, le calendrier prévisionnel des travaux pour la réalisation de l'espace d'accueil touristique autour de l'Abbaye, ainsi que du projet de cahier des charges de programmation d'un pôle santé.